

RASSEMBLEMENT DES OFFICIERS DE POLICE POUR L'EGALITE POLICE/GENDARMERIE

Officiers, le SCSI vous invite à exprimer votre colère face à l'inégalité persistante entre les deux forces civile et militaire en charge de la sécurité de nos concitoyens .

STOP aux inégalités de traitements (100 000 euros en 15 ans en faveur des OGN) et de déroulements de carrières.

STOP à l'OPA des gendarmes sur les postes à responsabilités, au SCRT, EN PJ, dans les SGA-MI et les postes de chefs de circonscriptions en sécurité publique par le biais des redéploiements.

STOP aux règles différentes, en matière de déontologie, en matière de conditions d'utilisation des armes etc....



TOUS le **26 JUIN à 12 H30** place de la République à Paris devant le centre de recrutement de la gendarmerie nationale .

Laurent BERGER, Secrétaire général de la CFDT

sera parmi nous pour soutenir les légitimes revendications des Officiers de Police !

LRPPN 3 : LE SCHMILBLICK SUPPLÉMENTAIRE

Le SCSI a saisi le DGPN pour dénoncer la cacophonie générée par les dysfonctionnements du LRPPN . Le SCSI a donc été reçu en audience par Monsieur SAUNIER, responsable du pôle technologie à la DGPN. Conscient des nombreuses difficultés rencontrées par nos collègues, il a partagé nos constats sur la situation actuelle et les problèmes d'anticipation de certains services ou directions. Ce programme âgé d'une dizaine d'années, à l'ergonomie dépassée, a du mal à gérer la « masse » (CREI complexe par ex). Monsieur SAUNIER, à l'écoute des remarques du terrain, nous a assuré qu'il mettrait tout en œuvre pour optimiser le fonctionnement du système et favoriser la diffusion de l'information.

Le SCSI lui a fait part de ses propositions pour rationaliser les méthodologies, apporter une réponse aux questions les plus récurrentes et faciliter le quotidien des policiers. Le SCSI souhaite qu'un Retex rapide et d'envergure permette d'apporter des solutions concrètes et qu'une nouvelle vague de formation soit mise en œuvre rapidement compte tenu de la situation crispée que connaissent les services judiciaires.

M. SAUNIER nous a affirmé qu'il allait lancer une nouvelle vague de formation, à l'automne, basée sur un retour d'expérience. Il souhaite harmoniser la diffusion de l'information. Il nous assure qu'il mettra en œuvre à la rentrée une vague de simplification concernant les problèmes majeurs comme celui des CREI.

PREMIÈRE AUDIENCE AVEC MONSIEUR FALCONE, NOUVEAU DGPN : LE SCSI EXPOSE SES PRIORITÉS

Lundi 16 juin , le secrétaire général du SCSI , Jean Marc Bailleul et Pierre ELBE, secrétaire national ont exposé les priorités du SCSI :

TRAITEMENT ET CARRIÈRE: Le SCSI demande l'alignement de la grille indiciaire des OPN sur celle des OGN dans la continuité de l'alignement du taux ISSP par la création et la banalisation de nouveaux échelons. L'IRP devra être remplacée par une nouvelle prime correspondant à la nouvelle prime de la FP avec une part responsabilité supérieure à la part performance, afin de limiter les injustices et de profiter au plus grand nombre.



Retraite : Le SCSI a dénoncé l'interprétation abusive de l'administration sur la prolongation d'activité . Oui, les officiers qui surcotisent doivent pouvoir augmenter leur taux de pension au-delà de leur age légal de départ à la retraite. Les plus jeunes de nos collègues seront les principaux concernés !

Mesures de fin de carrières : Afin de débloquent des postes à l'avancement, la VAEP ou un système équivalent doit être reconduit et l'échelon exceptionnel de capitaine doit être rendu plus attractif.

Statut des officiers et temps de travail: suite aux recours initiés par le SCSI ayants aboutis aux condamnations de l'État français sur le temps de temps travail des officiers, l'administration doit maintenant apporter une réponse. L'IGA a donc été chargé d'établir un rapport de situation. Le SCSI demande l'ouverture rapide de négociations pour sortir les officiers d'un statut injuste.

SCRT : Le SCSI a demandé le gel des postes SCRT transférés aux gendarmes et dénoncé l'inutilité de doubler le SCRT avec le nouveau service de renseignement des gendarmes, le SDAO. Tout transfert de poste doit se faire dans une parfaite réciprocité .

Recrutement, scolarité et formation des commissaires: la valorisation du système de la VAP doit être poursuivie et le pourcentage du recrutement interne augmenté sensiblement.

Force Ouvrière Officiers, quand certains prennent leurs rêves pour des réalités

Après avoir négocié le protocole des officiers de 2007, et pris la tête d'un ersatz de syndicat en perpétuelle création, tenu par un fil par le syndicat majoritaire des gradés et gardiens , Hervé EMO vient d'être désigné suppléant au CT police par le syndicat majoritaire des CEA dont les tracts anti-officiers inondent les services . Il annonce par ailleurs que le SCSI ne siège plus : Mensonge... Et qu'il va disparaître : Mensonge à nouveau !

Décidément, les intérêts personnels conduisent à désinformer plus que de raison

Il pourra certainement de cette façon voter tous les textes de l'administration comme le fait perpétuellement sa confédération qui vient dernièrement de voter pour l'IRP des officiers ! (alors que le SCSI avait boycotté le comité technique pour dénoncer les faiblesses du dispositif !)

Le SCSI majoritaire en CAP continuera à défendre le corps des officiers et siègera en CT ministériel comme titulaire pour la plus grande organisation de cadres de France.

ASA :

Le ministère de l'Intérieur est mis au pied du mur par le Conseil d'État qui vient de le condamner à nouveau le 26 mars 2014, sous astreinte cette fois, à réétudier les conditions d'attributions de l'ASA aux policiers. Si ce dossier n'évolue pas à court terme vers une régularisation de tous les fonctionnaires potentiellement concernés, ayant exercé ou exerçant dans une circonscription de police, ou une subdivision de circonscription, correspondant à un "quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles", le SCSI tiendra à disposition des officiers des modèles de procédure pour faire valoir leurs droits devant les juridictions administratives.

Renseignement et gendarmerie : incompatible !

Lundi 16 juin 2014, un colonel et un capitaine de gendarmerie ont été condamnés par le Tribunal correctionnel de Clermont Ferrand à 4 mois de prison avec sursis et 1000 euros d'amende pour avoir détenu arbitrairement un syndicaliste dans l'Allier.

Après la note faite par un militaire de la Creuse relatant et portant un jugement sur le rassemblement des policiers locaux dénonçant le transfert possible du poste de chef SRT à un officier de gendarmerie, on peut s'inquiéter pour l'avenir du renseignement français ..